avec les premières nations qui négocierait directement avec celles-ci les ressources requises pour l'éducation);

- précise que l'éducation des premières nations exige une approche globale couvrant l'éventail complet des besoins en éducation, y compris l'enseignement postsecondaire, et qu'elle doit atteindre une norme au moins comparable, sinon supérieure, aux normes provinciales;
- affirme que toutes les ressources financières nécessaires, auparavant gérées par d'autres gouvernements, doivent être gérées par les responsables des premières nations pour que celles-ci puissent exercer leur compétence en matière d'éducation;
- demande des ressources suffisantes, un système budgétaire pluriannuel et l'élimination des déficits cycliques des budgets fédéraux;
- affirme que l'autonomie des premières nations doit être reconnue et que le gouvernement fédéral doit modifier ses politiques et ses lois pour que les premières nations puissent exercer leur compétence en matière d'éducation.

En ce qui concerne l'aide à l'éducation postsecondaire, la Déclaration précise :

Il est essentiel de financer adéquatement l'éducation postsecondaire. Il doit y avoir des fonds disponibles pour satisfaire aux besoins en enseignement postsecondaire de tous les étudiants des premières nations qui veulent étudier dans des établissements d'enseignement professionnel et technique, s'inscrire à des programme d'éducation permanente et faire des études de premier, deuxième et troisième cycles ou suivre des cours professionnels dans des collèges et des universités. (p. 21)

Le gouvernement fédéral doit rendre non discrétionnaires les pouvoirs en matière d'enseignement postsecondaire. Les premières nations jugent absolument indispensable cet enseignement qui leur fournira le personnel compétent dont elles ont besoin pour réaliser leur autonomie politique et pour administrer des systèmes scolaires efficaces. Il faut subventionner les programmes d'enseignement postsecondaire en tenant compte de l'inflation et de l'augmentation des inscriptions. Le gouvernement fédéral doit cesser de réduire les dépenses au titre de l'aide financière aux étudiants de niveau postsecondaire. (p. 31)

Tout au long du rapport, il est difficile de séparer la question de l'aide aux étudiants de niveau postsecondaire de celle de l'élaboration des programmes ou même du développement communautaire dans son ensemble. L'aide aux étudiants de niveau postsecondaire est jugée indispensable à la